



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 35, RUE DE L'ÉTANG REMPLACEMENT CADRE ET TAMPON

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 610-5 du code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande écrite de l'entreprise SAS SMT représentée par Monsieur Tricard Laurent, pour le compte d'Orange représentée par Madame Duran Sylvie en date du 18 novembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de remplacement de cadre et tampon sis 35, rue de l'étang à Pont-Audemer,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation se fera sur une chaussée réduite gérée par feux tricolores au droit de la zone d'intervention 35, rue de l'étang et le stationnement sera interdit, à proximité de la zone des travaux, à compter du lundi 2 décembre 2024 et ce jusqu'au vendredi 13 décembre 2024, afin que l'entreprise SAS SMT puisse réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La signalisation réglementaire ainsi que les déviations nécessaires seront mises en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons, la vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, ORANGE, Madame DURAND Sylvie, l'entreprise SAS SMT et Monsieur Tricard Laurent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 3 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

